

L'arbre de la liberté : objet, symbole, signe linguistique

Erik Fechner

Mots, Année 1987, Volume 15, Numéro 1

p. 23 - 42

[Voir l'article en ligne](#)

L' ARBRE DE LA LIBERTÉ : OBJET, SYMBOLE, SIGNE LINGUISTIQUE A partir d'un corpus de 518 textes relevés dans les Archives parlementaires (1789-1794), l'auteur présente la mutation en 1790 du mai rural traditionnel en arbre de la liberté, à la fois objet et symbole, arbre planté et arbre idéalisé. Emblème de la Révolution française, enrichi et modifié au cours des événements historiques, défini par un Essai théorique de Grégoire en 1794, l'arbre de la liberté ne rompt jamais complètement avec ses origines pré-révolutionnaires.

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

ERIK FECHNER

INSTITUT D'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
UNIVERSITÉ DE PARIS I

Mots, 15, 1987, p. 23-42.

L'arbre de la liberté : objet, symbole, signe linguistique

Pour présenter d'emblée quelques traits caractéristiques de l'arbre de la liberté, je reprends une définition de J. Godechot : « L'arbre de la liberté n'est autre chose que l'ancien " mai " que les paysans plantaient généralement à l'occasion des fêtes votives, tradition héritée sans doute des vieux cultes païens. Les premiers arbres de la liberté furent plantés dans le Périgord dès le mois de janvier 1790 »¹. Nous verrons par la suite s'il y a lieu de nuancer ces propos.

Si nous considérons l'arbre de la liberté, « le plus vivace (des symboles de la Révolution) dans l'âme populaire » pour A. Mathiez², comme l'objet, le signe visible autour duquel s'assemble la communauté, nous devons nous intéresser à ses origines, à ses liens avec une tradition antérieure à la Révolution. Effectivement, la pratique festive ancienne du mai revêt en 1790 dans le Sud-Ouest une signification nouvelle qui permet l'apparition progressive de l'arbre de la liberté. Une étude des différents aspects de son symbolisme nous fera comprendre comment cet arbre opère une synthèse entre la tradition et le message nouveau de la Révolution.

1. J. Godechot, *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, PUF, 1951, p. 233.

2. A. Mathiez, *Les origines des cultes révolutionnaires*, 1904.

Mais nous pouvons aussi nous intéresser à l'arbre de la liberté comme un concept créé et manié par le langage révolutionnaire, comme un signe linguistique à travers toutes ses utilisations métaphoriques. Il faut alors distinguer l'arbre idéalisé de l'arbre planté. Cette dernière analyse est pour moi très différente de celle effectuée jusqu'à présent¹.

MAI TRADITIONNEL, MAI « INSURRECTIONNAIRE » ET ARBRE DE LA LIBERTÉ

La tradition

Il nous faut tout d'abord éclaircir la tradition rurale ancienne des mais célébrant le passage de l'hiver au printemps.

« La saison du renouveau est le plus souvent représentée en France par des symboles empruntés à la végétation : les trois principaux sont les arbres, les branches ou les bouquets de Mai, selon les contrées. Le nom de *Mai* a désigné indifféremment l'un ou l'autre de ces symboles ... depuis au moins le 13^e siècle »², explique G. Fourquin. L'arbre de mai (plutôt un mât ou un poteau) était planté dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai par les garçons du village. Elagué, sans racines, très haut, il était décoré de laurier, de fleurs, de

1. E. Fechner, *Les arbres de la liberté. Symbole et réalité à travers les Archives parlementaires*, Mémoire de maîtrise sous la direction de M. Vovelle, Paris, IHRF, Paris I, 1985, tome 1, 220 p., tome 2 (annexes), 98 p.

Le corpus des *Archives parlementaires* (tomes 11 à 93, de janvier 1790 au 30 juillet 1794) m'a fourni 518 textes. Les plus importants sont le « Rapport de MM. Godard et Robin sur le Lot » (*AP*, tome 25, p. 273-309) et l'« Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté » du représentant Grégoire (*AP*, tome 87, p. 670-680). Les autres sont de longueur très variée et inégalement répartis dans le temps : 11 en 1790, 2 en 1791, 24 en 1792, 275 en 1793, 206 de janvier à juillet 1794. Ce sont pour l'essentiel des adresses à la Convention (351/518, soit 67,8 %) mais aussi des lettres (66/518, soit 12,6 %), des procès-verbaux (51/518, soit 10,7 %), des rapports (18), des comptes rendus de députations (14), des plans de fêtes (9), des discours (4)... Ces textes émanent majoritairement de sociétés populaires (181) et de municipalités (164) mais aussi de représentants en mission (60), de districts (34), de départements (28)...

2. G. Fourquin, « La fête », dans *Histoire de la France rurale* (sous la direction de G. Duby et A. Wallon), Paris, Le Seuil, 1975, tome 1, p. 540.

fruits et de rubans. A son sommet, on laissait toujours un bouquet de feuilles vertes, signe visible du retour des beaux jours. Toute la communauté villageoise participait à la fête qui suivait sa plantation. Le mai permettait ainsi au village d'affirmer sa cohésion et sa force. A. Varagnac parle de « sens communal de l'emblème »¹. C'est pourquoi le mai était planté bien souvent devant le château, l'église ou les maisons des notables en signe d'hommage et de respect.

Le mai était tout naturellement associé aux rites de fiançailles ou de mariage : les jeunes gens plantaient des mais devant les maisons des filles à marier. Au mardi-gras suivant, ils revenaient planter un mai, « emblème de leur autorité et signal de rassemblement », souligne A. Varagnac, devant la porte des nouveaux mariés pour réclamer un dédommagement !

Il serait juste de développer plus largement cette présentation du mai traditionnel pour éviter un excès de simplification. Retenons en définitive son caractère festif et collectif (les danses de la jeunesse autour de son tronc), son symbolisme du renouveau et aussi ses aspects plus politiques : marque de l'autorité et de la force de la communauté autour de ses chefs (seigneur, curé, notables), union de tout le village dans la joie.

Les mais « insurrectionnaires » du Sud-Ouest en 1790

Les événements révolutionnaires apportent un éclairage nouveau sur cet objet. Durant l'hiver 1789-1790, le Sud-Ouest de la France est secoué par des vagues de soulèvements ruraux contre le paiement des rentes et des droits féodaux. Ces troubles sont dus au malentendu né de la nuit du 4 août 1789 : les paysans se croient libérés des rentes féodales. Le Périgord, le Quercy, le Sarladais et le Bas-Limousin connaissent ces révoltes en janvier-février 1790. Vers le mois de septembre et jusqu'à la mi-novembre, c'est le département du Lot qui est gagné par l'insurrection. En décembre 1790, les différentes autorités départementales tentent de rétablir l'ordre en faisant arracher les marques de sédition, les signes de la rébellion. On le verra, il s'agit des mais.

Comment se déroulent ces émeutes qui se propagent de village en village ? Des groupes de paysans armés se portent vers les châteaux et réclament par la force les titres

1. A. Varagnac, *Civilisation traditionnelle et genres de vie*, Paris, Albin Michel, 1948.

d'inféodation. Ils les détruisent ainsi que les mesures et les cribles qui servaient à l'exercice des droits seigneuriaux. Les paysans arrachent également les girouettes des toits du château et les suspendent à des mais. Plantés devant la demeure seigneuriale, ceux-ci ne sont plus des marques d'hommage mais de véritables défis. Le renouveau, exprimé traditionnellement par le mai, n'est plus dans ce contexte le changement des saisons mais la naissance d'une nouvelle société. Le mai, objet de joie, devient très nettement menaçant pour les seigneurs.

Deux discours divergents apparaissent alors. Tout d'abord, celui des victimes de ces troubles, exprimé par leurs députés à l'Assemblée constituante : on réclame le rétablissement rapide de l'ordre et l'application stricte de la loi, rappelant les modalités de rachat des droits féodaux. Le marquis de Foucault, député du Périgord, résume par ces mots le 16 février 1790 les révoltes paysannes :

« Les chefs actifs des émeutes s'autorisent de l'abolition du régime féodal et se livrent à toutes sortes d'infamies d'après des décrets et des ordres du Roi supposés. Ces chefs convoquent les assemblées de paroisse pour planter le *mai* et *éclairer les châteaux* ; c'est le mot d'ordre. Ils vont d'abord chez les seigneurs ; ils les somment d'abattre les girouettes de leurs châteaux, de faire porter sur la place les mesures, du vin, des rubans et des plumes, sous la peine d'être *éclairés* ; ils prennent dans les bois le plus bel arbre qu'ils plantent sur la place et auquel ils attachent les girouettes, les cribles et les plumes avec des rubans et mettent ensuite pour légende : " Quittance finale des rentes " »¹.

A la girouette s'oppose le mai. A travers toutes les plaintes, écrits et rapports de propriétaires ou d'autorités civiles, une vision très négative du mai se dégage : sa seule signification est un appel à l'émeute. Les administrateurs du Lot parlent en novembre 1790 des « signes d'insurrection, des potences, des mais »². D'autres insistent sur le caractère menaçant de cette pratique : « On y a planté des mais portant inscription et défense de payer ni recevoir à l'avenir aucune dîme ni rente, sous peine d'être pendu »³. Tous sont unanimes pour exiger l'arrachage de ces mais. Remarquons pourtant que les mais n'apparaissent jamais au début de la révolte mais à la fin de celle-ci, en guise de conclusion.

1. Intervention de M. le marquis de Foucault, *AP*, tome 11, p. 613.

2. Intervention du comité des rapports sur les troubles du Lot, *AP*, tome 21, p. 456.

3. Adresse de la commune de Saint-Germain-les-Vergnes, *AP*, tome 16, p. 73.

L'autre discours est celui des deux commissaires civils, Godard et Robin, envoyés par l'Assemblée constituante le 13 décembre 1790 pour une mission d'enquête et de conciliation dans le Lot, à l'appel des autorités départementales. Leur important rapport¹ se différencie des autres textes par le ton modéré employé par ces deux hommes de loi à l'égard des soulèvements paysans. Parcourant inlassablement les campagnes du Lot pour comprendre le refus des rentes et la signification des mais, ils accomplissent une « véritable enquête anthropologique avant la lettre »², comme le souligne M. Ozouf.

Comprenant mieux les raisons de ces troubles que les autorités locales, ils s'opposent à l'interdiction souhaitée des mais car ils pressentent le symbolisme nouveau de ces plantations. Ils distinguent pour cela les mais qui expriment la liberté des mais « insurrectionnaires ». Ce procédé, tout à fait artificiel, permet à Godard et Robin d'accorder une valeur positive au symbolisme du mai : « En général l'idée qu'on attachait aux mais lorsque nous avons paru dans le district de Gourdon, c'est celle de la conquête de la liberté ». Les deux commissaires sont les premiers à rapprocher explicitement la pratique ancienne du mai et l'idée nouvelle de la liberté. A l'inverse, ils condamnent énergiquement les « mais insurrectionnaires, c'est-à-dire chargés de cribles et de mesures », les poteaux qui affichent des propos menaçants ou vengeurs, qui appellent au refus des rentes et se placent en opposition avec la loi. Se félicitant de ce que ces « mais insurrectionnaires » soient rares (on peut supposer que la décoration séditeuse des mais disparaît à leur arrivée car ils préviennent de leur passage), ils leur opposent un mai civique, un « arbre très élevé et fort droit », chargé « de raisins, de gâteaux, de gobelets », portant sur son tronc un panneau : « A la liberté ; vive la nation, la loi et le roi ». Pour eux, ce mai, fort traditionnel, exprime l'attachement des campagnes à la liberté. L'Arbre de la Liberté se profile déjà dans leurs propos. A leur suite, nous pouvons sans doute concevoir le mai des insurrections du Sud-Ouest comme l'étape intermédiaire entre la tradition et l'emblème révolutionnaire, l'élément médian dans ce passage d'un arbre vers l'autre.

L'idéal pour accréditer cette idée aurait été la découverte d'une expression telle que *mai de la liberté* dans tous ces écrits, qui aurait définitivement établi cette mutation du

1. Rapport de MM. Godard et Robin sur le Lot, AP, tome 25, p. 273-309 (annexe à la séance de l'Assemblée nationale du 23 avril 1791, rapport daté du 15 avril).

2. M. Ozouf, « Du mai de la liberté à l'arbre de la liberté », article paru dans *Ethnologie française* (1975), repris dans *La fête révolutionnaire, 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976, p. 280-316.

symbolisme du mai. M. Vovelle¹ le signale en Provence mais à une date déjà relativement tardive, en 1792. M. Ozouf établit une progression du *mai* vers l'*arbre de la liberté* à travers l'*arbre-liberté* puis l'*arbre de liberté*. Dans les *Archives parlementaires*, en ce qui concerne cette région du Sud-Ouest, rien de semblable, une seule dénomination existe : le *mai*.

Apparition et diffusion de l'arbre de la liberté

La date de naissance traditionnellement fixée à l'arbre de la liberté nous est donnée par le représentant Grégoire dans son important *Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté*² de mars 1794. Il y retrace la première plantation d'un arbre de la liberté à Saint-Gaudens (Vienne) lors de l'installation de la nouvelle municipalité le 1^{er} mai 1790. Pour M. Ozouf, il s'agit d'une véritable « légende ». La date de cette célébration, un 1^{er} mai, établit effectivement de façon trop heureuse le lien entre le mai et le symbole de la Révolution. Pourtant, cette fête civique est également rapportée par le *Moniteur* du 25 mai 1790 dans une lettre signée Reynier. Grégoire insiste sur le succès de cette fête. Les épisodes violents qui entouraient les mais du Sud-Ouest en 1790 sont effacés, oubliés ; la fête de Saint-Gaudens, surgie spontanément sans aucune explication, offre un caractère exemplaire et parfait : union de la communauté, consensus, pardon mutuel entre les citoyens, concorde et oubli des divisions, allégresse générale...

Grégoire, qui affirme que 60 000 arbres de la liberté ont été plantés dans toute la France en deux ans à partir de cette date, a besoin d'une fête idyllique pour fixer l'apparition de ce symbole parfait de la Révolution. Il serait imprudent d'en faire une vérité historique. Les arbres de la liberté sont les héritiers dans le temps des mais. Au-delà d'une simple filiation chronologique, la signification ancienne du mai (le renouveau) s'adapte parfaitement au contexte révolutionnaire. L'arbre de la liberté n'a pas surgi

1. M. Vovelle, *Les métamorphoses de la fête en Provence de 1750 à 1820*, Paris, Aubier-Flammarion, 1976, p. 114.

2. *AP*, tome 87, p. 670-680, rapport présenté à la Convention nationale de 12 germinal an II (1^{er} avril 1794). L'*Essai* comporte 6 chapitres : 1, Arbres sacrés chez les Anciens ; 2, Du chêne ; 3, Emblèmes de la liberté ; 4, Arbres de la liberté ; 5, Le chêne doit être préféré pour l'arbre de la liberté ; 6, Réflexions civiques sur l'arbre de la liberté.

spontanément un beau jour, à un endroit donné. Il est le fruit d'une mutation des pratiques festives traditionnelles et il est vain de chercher son apparition précise, tout au plus peut-on remarquer qu'il existe au début de l'année 1790.

Nous pouvons donner quelques indications sur l'intérêt de plus en plus officiel qu'on lui porte à partir de 1790. L'enquête de Godard et Robin en est la première expression. L'arbre de la liberté connaît par la suite un succès indéniable à travers la France révolutionnaire. De nombreux procès-verbaux recueillis dans les *Archives parlementaires* font état de plantations spontanées d'« arbres », mais on ne peut toujours être certain s'il s'agit de maïs ou d'arbres de la liberté. Progressivement, surtout à partir de 1793, apparaît l'idée qu'il faut protéger l'arbre de la liberté tout en fixant son symbolisme : parfaitement identifié avec le mouvement révolutionnaire, l'arbre est parfois arraché et détruit au fil des péripéties de la Révolution. On dénonce aussi régulièrement l'usage persistant du maïs planté en signe d'hommage : « Reste impur de la servitude, marque d'adulation et de flagornerie, attentat au principe de l'égalité des droits »¹. Dès septembre 1793, le sous-comité d'agriculture s'intéresse aux plantations d'arbres de la liberté et le 3 pluviôse an II (22 janvier 1794), la première loi concernant cet objet est adoptée : « La Convention nationale décrète que dans toutes les communes de la république française, où l'arbre de la liberté auroit péri, il en sera planté un d'ici au premier germinal. Elle confie cette plantation et son entretien aux soins des bons citoyens, afin que dans chaque commune l'arbre de la liberté fleurisse sous l'égide de la liberté française »².

Ce décret impose aussi que l'arbre soit planté avec ses racines, différence majeure avec le maïs. C'est l'apparition d'un symbole qui doit vivre de siècle en siècle pour témoigner de la Révolution française. Dans la même perspective, la Convention décrète, toujours en pluviôse, d'élever un autel de la patrie à côté de chaque arbre.

Disparition des maïs ?

Parallèlement à cette officialisation de l'arbre de la liberté et à la volonté de le séparer de la tradition rurale du maïs, de nombreux textes relevés dans mon corpus

1. Adresse de la Société des Amis de la République de Saint-Nicolas de la Grave, *AP*, tome 60, p. 107.

2. *AP*, tome 83, p. 559.

permettent de douter de la disparition réelle des maïs. Dubois-Crancé, lors de sa présentation de la loi du 3 pluviôse devant la Convention, constate « l'habitude de planter des maïs »¹ tout en la regrettant. Grégoire confesse que les plantations massives qu'il retrace entre 1790 et 1792 concernaient de fait des maïs car on avait « le désir de se procurer des tiges gigantesques », sans se soucier « de choisir des arbres enracinés ». Il applaudit en conséquence au décret du 3 pluviôse car c'est « la nature vivante et productrice, qui se fortifie et répand ses bienfaits », qui doit être « l'image de la liberté qui agrandit son domaine ». Vision idéale encore une fois, qui s'accorde difficilement dans la réalité aux habitudes locales.

Le maïs était un immense poteau, élagué, abondamment décoré qui présentait un caractère imposant au centre du village : « La force et la grandeur d'un arbre inspirent un sentiment de respect qui se lie naturellement à l'objet dont il est le symbole », écrit Grégoire qui a bien du mal à concilier deux notions contradictoires : la beauté majestueuse d'un arbre adulte et l'aspect chétif de l'arbrisseau qu'on plante. Grégoire propose un compromis en entourant le véritable arbre de la liberté (le chêne obtient une nette préférence de la part de tous les théoriciens de ce symbole) d'un « précurseur qui développe une belle tige rapidement » !

En réalité, il semble qu'on préfère toujours un grand arbre abattu dans la forêt voisine. L'arbre de la liberté conserve bien souvent l'esthétique du maïs : « On a planté au camp un nouvel arbre de la liberté, bien grand et bien robuste »² à Forbach en juillet 1793 ; « L'arbre de la liberté qui est d'une hauteur prodigieuse, surmonté du bonnet de la liberté et orné de grandes franges tricolores, fut placé au milieu de l'autel »³ à Saint-Jean-Pied-de-Port en juillet 1793. Un mois plus tôt, on plantait à Estrepagny un arbre de la liberté « portant 80 pieds »⁴, soit plus de 20 mètres ! Une étude iconographique serait fort utile sur ce sujet. A titre d'exemple, je donne la reproduction d'une gravure contre-révolutionnaire imprimée à Mayence en Allemagne vers 1792-1793. Coiffé d'un bonnet phrygien, cet arbre ressemble étrangement à un maïs, élagué avec un bouquet de feuilles à son sommet. La légende ironise : « Comment pourrait-il me plaire ? C'est un arbre sans racines et un

1. AP, tome 83, p. 559.

2. AP, tome 69, p. 72.

3. AP, tome 72, p. 369.

4. AP, tome 67, p. 536.

ARBRE DE LA LIBERTÉ



*Nau wie soll mir's gefallen, s'is
aufser a Basumers ohne Wurtzel, un
a Kappeln ohne Kopf.*

« Comment pourrait-il me plaire ? C'est un petit arbre sans racine et un bonnet sans tête ».
Gravure (Mayenne, 1792 ou 1793). D.R.

bonnet sans tête ». Et lorsque la loi du 3 pluviôse oblige les communes à planter des arbres vifs à la place de ceux qui sont morts (plantés sans racines), on le fait parfois avec regret : « L'on a arraché l'ancien arbre avec la décence la plus respectueuse et chacun s'est empressé d'orner le nouveau de rubans tricolores et de signes patriotiques et de l'élever dans les airs »¹.

L'ARBRE DE LA LIBERTÉ DANS LA PRATIQUE RÉVOLUTIONNAIRE

Par son *Essai*, c'est Grégoire qui esquisse le plus clairement la signification parfaite du symbolisme de l'arbre pour légitimer son utilisation en tant qu'emblème de la liberté.

L'arbre

Seule la durée du temps long confère un caractère universel aux choses pour Grégoire. Il faut donc que l'arbre de la liberté puisse trouver ses origines dans les temps immémoriaux. La plus grande partie de son *Essai* consiste en une histoire mythologique du symbolisme de l'arbre, une présentation érudite, remontant jusqu'à l'Antiquité, des diverses coutumes relatives à cet objet. De toute évidence pour l'auteur, « le choix d'un arbre ou d'un arbuste pour servir d'emblème religieux, politique ou moral, est sans doute bien naturel à l'homme, puisqu'on trouve cet usage chez tous les peuples, anciens et modernes ».

Grégoire s'intéresse plus particulièrement aux Romains et aux Gaulois, deux peuples qui vénéraient le chêne. Mais dans cette recherche des origines de l'arbre de la liberté, il souligne à dessein les perversions subies par ces pratiques dans le passé (à Rome, les couronnes civiques furent « profanées ... en les décernant aux tyrans ») tandis que la présente Révolution sait leur redonner leur puissance originelle. Il ne peut éviter le problème des plantations traditionnelles du 1^{er} mai, une coutume qui présentait « quelque chose de touchant dans son origine » ! Ce mai des campagnes se transforme sous sa plume sans transition en un arbre de la liberté, grâce à cette plantation miraculeuse du 1^{er} mai

1. *AP*, tome 85, p. 646.

1790 à Saint-Gaudens. Toute sa spécificité est gommée et son apparition au sein des insurrections de 1790 n'est nullement évoquée : « Chez nous les maïs que plantaient l'estime, l'amitié ou l'amour, ont été consacrés à l'amour de la liberté, dont la nature féconde est le symbole ».

Grégoire admet enfin que le symbolisme de l'arbre est une donnée culturelle et qu'il est vain de s'y opposer. Au contraire, il faut savoir l'utiliser : « De prétendus philosophes croient se donner du relief en considérant l'homme dans un état abstrait et toujours isolé de ses sens. Le législateur adopte, au contraire, tous les moyens de lier les objets sensibles aux institutions politiques ». C'est le cas de l'arbre de la liberté. La fête révolutionnaire qui « se veut rite et célébration d'unanimité retrouvée »¹, comme le souligne M. Vovelle, met en scène l'union des patriotes. L'arbre de la liberté est le symbole qui cristallise cette union, l'« objet sensible » que le peuple a adopté. Grégoire insiste : « Le peuple français a lui-même déterminé l'objet qu'il regarde comme le type de ce qu'il chérit le plus » et il « est résolu de défendre l'arbre de la liberté comme des soldats défendent leur drapeau ». C'est reconnaître implicitement l'origine populaire de ce symbole de la Révolution. C'est aussi se placer dans l'optique de Rousseau qui écrit à propos des fêtes :

« Mais quels seront enfin les objets de ces spectacles, qu'y montrera-t-on ? Rien si l'on veut. Avec la liberté, partout où règne l'affluence, le bien-être y règne aussi. Plantez au milieu d'une place un piquet couronné de fleurs, rassemblez-y le peuple et vous aurez une fête. Faites mieux encore : donnez les spectateurs en spectacle, rendez-les acteurs eux-mêmes, faites que chacun se voie et s'aime dans les autres, afin que tous soient mieux unis »².

L'arbre de la liberté est donc, on s'en doute, l'objet qui répond le mieux à ces différentes aspirations, celle du législateur et celle du peuple qui l'a créé.

L'arbre de la liberté emblème de la Révolution

Étudions quelques aspects du symbolisme de cet arbre lorsqu'il est utilisé par les célébrations révolutionnaires.

1. M. Vovelle, *La chute de la monarchie*, Paris, Le Seuil, 1972, p. 221.

2. J.-J. Rousseau, *Lettre à d'Alembert sur les spectacles* (1758), Lille, Giard, Genève, Droz, 1948, p. 168.

L'arbre de la liberté a une vocation universelle : il est « l'emblème des peuples libres »¹ et doit se répandre dans tous les pays. La « croisade » de la liberté a son signe. Et Grégoire de s'exclamer : « De toutes parts, à côté du drapeau tricolore, s'élèvent des tiges républicaines ; déjà le symbole de la liberté devient celui de l'union entre les peuples ». Les différentes armées en campagne n'oublient jamais de le faire planter en grande pompe dans les villes conquises. C'est le général Montesquiou qui écrit de Chambéry le 25 septembre 1792 : « Aujourd'hui l'arbre de la liberté sera planté en grande cérémonie sur la place principale de la ville »². Dumouriez, dans son « Manifeste au peuple de Belgique », le 27 octobre 1792, lance : « Nous entrons incessamment sur votre territoire ; nous y entrons pour vous aider à planter l'arbre de la liberté, sans nous mêler en rien de la Constitution que vous voudrez adopter »³. Mouthon, commandant de l'expédition maritime vers Ostende, écrit de cette ville le 17 novembre 1792 que l'arbre de la liberté vient d'être planté et que « le peuple a voulu que les premiers Français entrés dans cette ville fussent aussi ceux qui eussent la gloire de placer l'arbre de la liberté... Nous avons donc planté ce chêne respectable, symbole de notre force... signe sacré du bonheur des peuples »⁴.

Mais l'arbre de la liberté, c'est aussi et avant tout le symbole du ralliement des citoyens : « Embrassez, avec tout le peuple de ces contrées, l'arbre de la liberté. Ecoutez les femmes, les enfants, chanter avec allégresse l'hymne des Marseillais, nous accompagner, aller au-devant de nous et finir leur journée aux clubs patriotiques »⁵, écrivent avec lyrisme les représentants Amar et Merlin de Vienne (Isère), le 9 mai 1793.

Cette union des citoyens autour de leur emblème est fréquemment symbolisée à partir de 1793 par la plantation d'*arbres de la fraternité*. Il s'agit d'un second arbre qu'on place souvent près de l'arbre de la liberté et qui doit accentuer l'idée de bonheur et de paix à venir. Le 10 août 1793, les autorités de Rouffach « ont inauguré l'arbre de l'union et de la fraternité (car) ce jour solennel fait disparaître toutes les haines et les dissensions ; la

1. Adresse de la société populaire de Baume (Doubs), *AP*, tome 87, p. 606.

2. *AP*, tome 52, p. 188.

3. *AP*, tome 53, p. 103.

4. *AP*, tome 53, p. 551.

5. *AP*, tome 65, p. 143.

fraternité y a présidé »¹. Les deux arbres ne se concurrencent pas, ils se complètent. L'arbre de la fraternité est « l'emblème de cette union qui doit cimenter le bonheur des Français et resserrer parmi eux ces liens d'unité, sans lesquels le corps social se trouve dissous et dont l'idée seule fait pâlir nos ennemis »². L'arbre de la fraternité a sans doute une portée symbolique plus restreinte que l'arbre de la liberté mais il souligne la nécessité de l'union face à l'ennemi, tant intérieur qu'extérieur.

Quelques mots sur les diverses dénominations recensées dans mon corpus. Si l'appellation *arbre de la liberté* constitue une majorité écrasante (545 occurrences, soit 81 % d'un ensemble de 673 arbres recensés), on rencontre aussi dix autres dénominations. En dehors du *mai* (65 occurrences), on trouve :

arbre de la fraternité (37 occ.)
arbre de la raison (7 occ.)
arbre de l'égalité (5 occ.)
arbre de la réunion (5 occ.)
arbre de la montagne (4 occ.)
arbre de l'union (2 occ.)
arbre de la vertu (1 occ.)
arbre de l'unité et de l'indivisibilité de la République (1 occ.)
arbre de la constitution (1 occ.)

L'*arbre de la fraternité* apparaît en mars-avril 1793 et connaît un réel succès à partir de juillet 1793 jusqu'en juin 1794, l'apogée se situant lors de l'hiver 1793-1794. L'*arbre de la raison* surgit en novembre 1793 et disparaît, semble-t-il, après février 1794.

L'arbre de la liberté est la représentation symbolique des nouvelles institutions politiques et des acquis sociaux. Il devient l'endroit idéal où les citoyens (parfois des municipalités entières) viennent reconnaître leurs « erreurs » passées, notamment après les journées des 31 mai-2 juin 1793. C'est l'endroit du pardon. A Buxy-le-National, le 23 frimaire an II (13 décembre 1793), « abjurant nos erreurs passées, nous nous sommes rendus au pied de l'arbre immortel de la Montagne pour en cueillir le fruit précieux, l'amour de la Liberté

1. AP, tome 72, p. 359.

2. Fête de la Raison à Bacqueville, AP, tome 83, p. 301.

et de l'Égalité, et jurer de nouveau de maintenir de tout notre pouvoir l'unité et l'indivisibilité de la République »¹.

L'idée du pardon est largement utilisée par les représentants en mission de 1793 ou de 1794 qui ne manquent jamais de faire célébrer l'épuration ou la « régénération » d'une ville par la plantation d'un arbre. A son pied sont également prêtés ou renouvelés les serments civiques. Quelques textes signalent que le départ des « volontaires » se fait devant l'arbre, ainsi à Auxerre en mars 1793, où « les corps administratifs, la municipalité, la société populaire accompagnent les défenseurs de la patrie à l'arbre de la liberté ; le serment est prêté au bruit de l'artillerie et au son d'une musique guerrière »².

L'arbre de la liberté et le combat révolutionnaire

Symbole de la nation en armes qui lutte pour établir le règne de la liberté, l'arbre se trouve placé au cœur du combat révolutionnaire. On assiste à partir de novembre 1793, durant la vague déchristianisatrice, à une véritable guerre des symboles. L'arbre de la liberté est fréquemment élevé à la place des croix. Fouché écrit de Nevers le 13 brumaire an II (3 novembre 1793) : « Le goût des vertus républicaines et des formes austères a pénétré toutes les âmes depuis qu'elles ne sont plus corrompues par les prêtres. Quelques-uns de ces imposteurs s'avisent encore de jouer leurs comédies religieuses, mais les sans-culottes les surveillent, renversent tous leurs théâtres, et plantent sur leurs débris l'arbre immortel de la liberté »³.

Le 27 brumaire an II (17 novembre 1793), c'est Prieur de la Marne qui écrit de Vannes : « Sur l'esplanade était une croix, on arrête qu'elle sera renversée, et qu'à la place on élèvera un arbre de la liberté surmonté d'un bonnet rouge »⁴.

Mais on arrache également les arbres plantés précédemment lorsqu'on juge que l'époque de leur plantation n'était pas encore marquée par la Liberté. Après le 10 août 1792, on

1. *AP*, tome 83, p. 44.

2. Intervention de Maure sur l'état de l'esprit public dans le département de l'Yonne, *AP*, tome 60, p. 345.

3. *AP*, tome 78, p. 518.

4. *AP*, tome 79, p. 362.

renverse les arbres plantés sous la monarchie constitutionnelle. Après les 31 mai-2 juin 1793, on assiste de nouveau à de telles destructions. Les arbres de la liberté peuvent donc subir paradoxalement les revirements de l'unanimité. Symbole de l'union des Français, l'arbre est pourtant utilisé également pour exprimer l'exclusion de ceux qui se sont écartés du mouvement de la Révolution. Le 11 août 1793, à Ancenis, « nous nous réunîmes, les citoyens, les magistrats, la garnison, au pied de l'arbre de la liberté : des mères, des enfants se pressaient autour : là, tous ensemble, nous vouâmes à l'exécration la mémoire des rois ; nous jurâmes d'exterminer les conspirateurs, les ambitieux, les fédéralistes, en un mot les brigands de toute espèce »¹.

Et à Montlyon, « on arrête que les membres de la société, qui ne fréquenteraient plus cette école de patriotisme, seraient rayés et leur nom affiché à l'arbre de la liberté, avec ces mots : “ Nom de ceux qui ont abandonné la cause du peuple depuis les journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin ” »².

L'ARBRE IDÉAL, OBJET OU MÉTAPHORE ?

L'objet « arbre de la liberté » qui apparaît en 1790 existe déjà bien plus tôt, au début même de la Révolution, sous forme métaphorique. Le premier texte des *Archives parlementaires* qui l'utilise ainsi est daté du 24 août 1789 lors de la discussion de l'article concernant la liberté de la presse dans la Déclaration des droits de l'homme. Barère prend la parole pour s'opposer aux restrictions souhaitées par certains députés dans la définition du droit « de communiquer et de publier ses pensées » : « Consacrez donc cette liberté de la presse, qui est une partie inséparable de la libre communication des pensées. L'arbre de la liberté politique ne croît que par l'influence salutaire de la liberté d'imprimer »³. Un autre texte de mon corpus, une adresse des « habitants des Cévennes » lue lors de la séance du 22 avril 1790, emploie la métaphore de l'arbre pour exhorter les députés à

1. Lettre des citoyens Cavaignac et Turreau, représentants du peuple près l'armée des côtes de Brest, *AP*, tome 72, p. 236.

2. *AP*, tome 77, p. 206.

3. Discussion de l'article concernant la liberté de la presse, M. Barère de Vieuzac, *AP*, tome 8, p. 482.

poursuivre leur œuvre : « Le flambeau de vos vertus est votre guide ; il va servir de phare à nos descendants, dans la vaste carrière que vous ouvrez ; à la lueur de cette lumière éclatante, ils verront comment sa chaleur féconde sut rappeler à la vie l'arbre de la liberté qui, desséché et flétri, étend aujourd'hui ses rameaux sur toute la surface de l'empire français »¹.

Un véritable discours s'élabore autour de l'arbre de la liberté, sous une forme conceptuelle, accordant à celui-ci un statut de représentant idéal de la Révolution à côté des pratiques populaires qui le répandent en tant qu'objet, élément des cérémonies révolutionnaires.

Le reflet de la Révolution

L'arbre de la liberté devient parlant, considéré avant tout comme le reflet de la Révolution, l'expression de ses vues théoriques et de l'espoir partagé par la collectivité d'établir solidement les nouveaux rapports sociaux.

Le symbolisme de l'arbre, par sa verticalité, par son feuillage qui s'étend et protège (il est significatif que la notion de l'ombre, rejetée en général, acquiert dans ce cas une valeur bienfaisante), par ses racines qui s'enfoncent et se fixent dans le sol, etc., se prête aisément aux comparaisons figuratives avec la Révolution. L'arbre de la liberté est l'espoir des Français mais aussi leur force : « Le Ciel pour dôme, l'arbre de la liberté pour appui », écrit la société populaire de La Rochelle le 23 ventôse an II (13 mars 1794)².

Cette image de la Révolution que devient l'arbre revêt toutes les particularités que l'on souhaite mettre en avant : « Le premier et le plus heureux fruit de l'arbre de la liberté, c'est le respect universel pour la justice : sur l'écorce de cet arbre sacré sont écrits ces caractères : honneur à la loi. On ne pourrait effacer cette divine empreinte, sans voir à l'instant sécher ses rameaux »³, écrit-on de Toulouse le 9 avril 1793.

Lorsque la Révolution s'engage dans une lutte à mort contre l'ennemi tant extérieur qu'intérieur, à partir de 1792 et surtout 1793, le discours sur l'arbre se modifie en

1. *AP*, tome 15, p. 443.

2. *AP*, tome 86, p. 583.

3. *AP*, tome 62, p. 117.

conséquence. C'est par lui que « nos tyrans sont en fuite »¹, c'est « en se serrant » contre lui que le peuple « n'aura rien à craindre des efforts des tyrans »²; Grégoire lui-même affirme que les défenseurs de la Révolution « planteront sur les cadavres sanglants de la tyrannie l'arbre de la liberté qui ne peut prospérer s'il n'est arrosé du sang des rois ».

L'arbre de la liberté, c'est la Révolution en armes : « Encore quelques mois, vous direz à nos sans-culottes d'aller planter l'arbre de la liberté au sein de la Hollande, et les tigres couronnés viendront vous demander la paix »³. La municipalité d'Entrevaux, le 6 pluviôse an II (25 janvier 1794), exhorte les membres de la Convention « à ne quitter le poste honorable qui leur a été confié que lorsque le pavillon tricolore flottant sur les bords de la Tamise, dans le port de Cadix protégera l'arbre de la liberté qui doit envelopper sous son ombre bienfaisante les places de Londres, Madrid, Lisbonne, Vienne, Berlin, Naples, Turin et surmonté du Bonnet de la Liberté remplacer la Tiare au Vatican »⁴.

Le représentant du peuple, Richard, écrit de Saumur le 14 septembre 1793 : « Que les contrerévolutionnaires pâlisent en apprenant que dans trois jours 200 000 républicains planteront l'arbre de la liberté dans Mortagne »⁵.

Un acteur révolutionnaire

Plus significatifs encore sont les textes qui nous présentent l'arbre comme un véritable acteur et non plus seulement une image de la Révolution. Nombreuses sont en effet les métaphores qui placent l'arbre au cœur d'une lutte figurative inquiétante, dans le monde souterrain et ténébreux des racines. Le 27 juin 1794, c'est le représentant Turreau qui compare les prêtres « aux animaux malfaisants qui se cachent dans l'ombre pour exercer impunément leur fureur, ils rongent en secret les racines de l'arbre de la liberté »⁶. Parfois la monarchie renversée est identifiée à son tour à un arbre antagoniste dont « il faut ... extirper jusqu'aux moindres racines, elles étoufferaient tôt ou tard celles de l'arbre de la

1. Lettre du citoyen Chartier, *AP*, tome 74, p. 521.

2. Lettre du citoyen Mouthon d'Ostende, *AP*, tome 53, p. 551.

3. Lettre de la société populaire de Boulogne-sur-Mer, *AP*, tome 82, p. 578.

4. *AP*, tome 86, p. 181.

5. *AP*, tome 74, p. 265.

6. Renvoi d'un projet visant à exclure les ecclésiastiques des fonctions publiques, *AP*, tome 92, p. 227.

liberté »¹. On demande « aux braves héros de la Montagne » de ne se séparer « que lorsque l'arbre de la liberté aura poussé de profondes racines sur le tombeau de tous les tyrans »².

L'arbre de la liberté, c'est aussi le défi lancé à tous les ennemis de la Révolution. « En mai 1792, à l'époque où nos ennemis redoublaient d'efforts, on vit dans toutes les communes des arbres magnifiques élever leurs têtes majestueuses et défier les tyrans », écrit Grégoire. « Les ennemis de la République, du fond de leurs prisons où ils attendent le juste arrêt de leur proscription, l'ont vu surmonté du bonnet de la Liberté, lever sa tête majestueuse et prendre des racines profondes »³. Il est « l'arbre de vie »⁴, et signifie à l'inverse la mort des rois.

C'est sans doute l'aspect le plus violent des métaphores qui l'utilisent. Après l'exécution de Louis XVI (21 janvier 1793), nombreuses sont les adresses qui assurent que « l'arbre de la liberté commence à fleurir, depuis que vous l'avez arrosé du sang du tyran »⁵. Ou encore : « Puisse l'arbre de la liberté s'élever sur le tombeau du dernier des rois ! »⁶. Dans tous ces discours, un thème se développe constamment : le lien entre la vie de l'arbre et la mort du roi. « La commune de Foix avait voté la mort du tyran à l'unanimité, comme les députés de l'Ariège l'ont votée. Ce n'est que de ce jour que l'arbre de la liberté a mis ses racines vivaces.⁷ » « Depuis cette époque (l'exécution de Louis XVI), l'arbre de la liberté a jeté de profondes racines dans nos contrées, et les orages, les tempêtes, suscitées par les despotes seront désormais incapables de l'ébranler.⁸ » Cette image est reprise dans certains procès verbaux de plantations d'arbres lors de l'anniversaire de la mort du roi : « Nous avons célébré ... avec la fête de la plantation d'un arbre vif de la Liberté, celle de l'anniversaire de la mort du dernier roi des Français »⁹.

1. Adresse du Tribunal criminel du Tarn, *AP*, tome 59, p. 110.

2. Adresse des républicains de Périgueux, *AP*, tome 76, p. 94.

3. Adresse de la société populaire de Baume, *AP*, tome 87, p. 606.

4. Adresse de la société populaire de Firminy, *AP*, tome 87, p. 373.

5. Adresse de la société populaire de Léré, *AP*, tome 91, p. 221.

6. Adresse des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Laigle, *AP*, tome 60, p. 192.

7. *AP*, tome 59, p. 316.

8. Adresse de la société républicaine de Tulle, *AP*, tome 60, p. 154.

9. Adresse du district de Mortain, *AP*, tome 85, p. 271.

Tels sont quelques exemples du discours sur l'arbre de la liberté, symbole-acteur de la Révolution, qu'il y a lieu d'examiner de manière plus approfondie en parallèle à la pratique de cet objet au sein des cérémonies révolutionnaires. Il existe un arbre idéalisé qui a son autonomie propre au sein du discours et qui ne recouvre pas nécessairement l'objet « arbre de la liberté ».

* * *

Nous arrivons au terme de cette présentation de quelques aspects du symbolisme de l'arbre de la liberté, à la fois objet visible et idéal. Par rapport à la tradition ancienne du mai, l'arbre de la liberté élargit son symbolisme primitif et acquiert une valeur supérieure à l'objet d'une simple réjouissance villageoise. Par lui, c'est la régénération de la nation française (voire de l'univers) qui est célébrée. Il est « l'emblème chéri de tous les Français ». Mais ces caractères nouveaux ne font que compléter ou étendre la pratique populaire pré-révolutionnaire. La tradition ne recule jamais. Lontemps encore, on préfère de grandes « tiges », des arbres « grands et robustes » aux arbrisseaux que le législateur souhaite voir plantés dans toutes les communes françaises. Grégoire veut utiliser l'arbre de la liberté comme un témoin vivant, de siècle en siècle, de la Révolution :

« Sous cet arbre où se rassemblent ceux qui forment les extrémités de la vie : “ J'aidai à le planter, je l'arrosai, dira le vieillard en jetant sur le passé des regards attendris. Il est dans la vigueur de la jeunesse, et moi j'incline vers le tombeau. Vous qui nous succéderez dans la carrière, réunis sous ses rameaux, racontez à vos enfants quels furent nos efforts pour fonder la république ; que la tradition le répète aux générations les plus lointaines ” ».

Deux siècles plus tard, nous ne connaissons plus guère d'arbres de la liberté plantés pendant la Révolution. La plupart furent arrachés en 1815 ou en 1849. Le vœu de Grégoire ne semble pas s'être réalisé. Pourtant, la résurgence de ce symbole à divers moments de l'histoire française (1830, 1848, 1871 et même 1944 avec les « arbres de la libération ») prouve sa popularité. Réapparaîtra-t-il en 1989 ?

A. Varagnac affirme : « Sans le premier Empire, la France paysanne et urbaine eût peut-être édifié un folklore des fêtes de la jeunesse et d'arbres de la Liberté, nourri d'ailleurs à des sources authentiquement archaïques, en dépit de son idéologie rationaliste ».

L'arbre de la liberté est sans aucun doute un point de rencontre : celui de l'esprit de la Révolution française et de la tradition.

mars 1987

Résumé de l'article / Abstract

L'ARBRE DE LA LIBERTÉ : OBJET, SYMBOLE, SIGNE LINGUISTIQUE

A partir d'un corpus de 518 textes relevés dans les *Archives parlementaires* (1789-1794), l'auteur présente la mutation en 1790 du *mai* rural traditionnel en *arbre de la liberté*, à la fois objet et symbole, arbre planté et arbre idéalisé. Emblème de la Révolution française, enrichi et modifié au cours des événements historiques, défini par un *Essai* théorique de Grégoire en 1794, l'arbre de la liberté ne rompt jamais complètement avec ses origines pré-révolutionnaires.

Mots clés : Révolution française, tradition, mai, arbre de la liberté, symbole.

THE ARBRE DE LA LIBERTÉ (TREE OF LIBERTY) AS A TREE, A SYMBOL AND A LINGUISTIC SIGN

Studying a corpus of 518 texts taken from the Archives parlementaires (1789-1794), the author shows how the old maypole turns, during the year 1790, into the tree of liberty. A distinction is made between the real tree and the symbol. The tree of liberty, an emblematic sign of the French Revolution, changes according to the historical events. Grégoire writes about it an important Essai in 1794. But the tree of liberty never breaks away from its traditional roots.

Key-words : French revolution, tradition, maypole, tree of liberty, symbol.